

Règlement

« Grand Quiz de l'été 2010 - Village-Vacances »

Article 1 – Etablissement organisateur

VILLAGES VACANCES Les Carrefours de l'Amitié, association gestionnaire de villages vacances, déclarée au J.O. des 08/01/50, 08/08/53, 17/09/86, 26/06/91 et 08/04/00. Siret n°302 963 806 000 13 - APE 5520 Z dont le siège social est 1487 route de Cessenaz, BP 223 - 74320 Sévrier, représentée par Monsieur René Bernat agissant en qualité de Directeur Général, organise sur son site Internet www.village-vacances.com un jeu-concours intitulé «Grand quiz de l'été».

Article 2 – Conditions générales de jeu

2.1 Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

2.2 Il se déroule du 19 juillet 2010 à 9H00 (heure française) au 20 août 2010 9H00 (heure française) sur le site www.village-vacances.com

2.3 Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse) à l'exclusion des personnes salariées des 2 Villages, ainsi qu'aux membres de leurs familles, et des membres des sociétés ou établissements ayant élaboré ou contribué à l'élaboration du jeu-concours et les membres de leurs familles.

2.4 Une seule dotation sera attribuée par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail) sur toute la durée du jeu.

2.5 La participation au jeu se fait sur Internet : [http:// www.village-vacances.com](http://www.village-vacances.com)

2.6 Le tirage au sort sera effectué parmi les personnes ayant joué et rempli de façon exhaustive le formulaire d'inscription. Il sera effectué dans les quatre (4) semaines qui suivent la fin de la période de jeu et déterminera les gagnants.

Article 3 – Conditions d'adhésion

Pour participer au jeu « Grand Quiz de l'été », l'internaute doit répondre à 5 questions à choix multiples. Une fois les réponses validées, l'internaute doit remplir un formulaire d'inscription où il indique ses : civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse postale et électronique complètes. Ces informations sont obligatoires pour recevoir les lots mis en jeu. Après avoir lu et accepté le règlement et cliqué sur « valider », l'internaute sera inscrit dans la liste des participants.

Article 4 – Lots

La dotation est définie de la manière suivante :

1 semaine en location aux Balcons du lac d'Annecy, pour 4 personnes
Appartement composé de 2 chambres et d'une pièce principale équipée d'une kitchenette.
Utilisable durant les vacances de Toussaint 2010, Février 2011 ou Pâques 2011.
Valable 1 an à compter du 1/9/2010. Sous réserve de disponibilité lors de la réservation.
Offre non rétroactive.
Valeur 524 €.

2 week-ends pour 2 personnes en pension complète, aux Cîmes du Léman.
Chambre twin.
Utilisable hors vacances scolaires.
Valable 1 an à compter du 1/9/2010. Sous réserve de disponibilité lors de la réservation.

Règlement « Grand Quiz de l'été » - Village-Vacance - Juillet 2010

Règlement déposé via depotjeux.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex et est consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Sous réserve de disponibilité lors de la réservation.
Offre non rétroactive.
Valeur 165 €

3 Chèques de réduction de 100 €
Venant en réduction d'un séjour d'une semaine, pour 2 adultes minimum, en pension complète.
Valable aux Balcons du lac d'Annecy ou aux Cîmes du Léman

4 Chèques de réduction de 50 €
Venant en réduction d'un séjour d'une semaine, pour 2 adultes minimum, en pension complète.
Valable aux Balcons du lac d'Annecy ou aux Cîmes du Léman

5 Tee-shirt Balcons du lac d'Annecy d'une valeur de 10€

6 Casquettes Balcons du lac d'Annecy d'une valeur de 9€

Article 5 – Envoi des lots

Les gagnants recevront les lots par voie postale à l'adresse qu'ils auront indiqué sur le formulaire prévu à cet effet sur le site. Les lots ne peuvent pas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ni être remplacés par d'autres lots. Les lots seront envoyés dans un délai de huit (4) semaines environ à compter de la fin du jeu. Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse d'un gagnant dans le formulaire d'inscription s'avérerait erronée, VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié, se réserve le droit d'annuler l'envoi du lot concerné.

VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié ne saurait être tenue pour responsable de tous vols et pertes de prix et/ou retard lors de leur acheminement ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Article 6 – Remboursement des frais de connexion

La participation au jeu-concours étant gratuite et sans obligation d'achat, les frais de connexion seront remboursés par chèque exclusivement, sur simple demande effectuée par tout joueur dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

Celle-ci devra être faite sur papier libre indiquant, pour permettre toute vérification, ses nom, prénom, adresse postale personnelle, ainsi que la date et l'heure de validation de son bulletin de participation.

Cette demande devra être envoyée par courrier postal dans les quarante huit (48) heures suivant la date de participation du Joueur au jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié
1487 route de Cessenaz,
BP 223
74320 Sévrier

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du Joueur ayant validé le formulaire de jeu pour lequel il est demandé le remboursement des frais de connexion.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu

Règlement « Grand Quiz de l'été » - Village-Vacance - Juillet 2010

Règlement déposé via depotjeux.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex et est consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

un débours réel de la part du joueur sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

Les frais de connexion et ceux d'affranchissement pour cette demande, seront remboursés généralement trente (30) jours suivant la réception de la demande, selon les modalités suivantes :

- Les frais de connexion sont remboursés forfaitairement sur la base de 0.34 Euros TTC soit 5 minutes de connexion.
- Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion pourront être remboursés au tarif lent et en vigueur.

Un seul remboursement des frais de connexion pourra être effectué par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail).

Article 7 - Gestion des jeux

VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas de fraude, sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le site www.village-vacances.com. Et notamment, sans que ceci soit limitatif, la responsabilité des VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement, de contamination par virus, ou de perte de données, de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement, VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié ne saura être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié ne saurait davantage être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.village-vacances.com ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Article 8 - Reproduction

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites.

Article 9 – Loi informatique et liberté

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié pourra être conduit à utiliser les données nominatives dans un but promotionnel, ce que le joueur accepte expressément. Cependant, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, les

participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite à la Direction des VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié

Article 10 – Adhésion au règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve au présent règlement. Tout litige relèvera de la juridiction compétente de Neuville sur Saône. Le présent jeu est soumis à la loi française. Le règlement complet est disponible, sur le site www.village-vacances.com et gratuitement sur demande écrite à la Direction des VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié.

Article 11 – Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via depotjeux.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante:

VILLAGES VACANCES - Les Carrefours de l'Amitié - 1487 route de Cessenaz, - BP 223
74320 Sévrier

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés, sur simple demande écrite, sur la base du tarif lent de La Poste en vigueur.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse :

<http://www.depotjeux.com>